

## **MDL**

205 Chemin des Mattons

38220 VIZILLE

Tél: 04 76 78 30 93 (répondeur en cas d'absence)

@mail : MDL.vizille@free.fr

# **CLUB MDL VIZILLE SAVATE BOXE FRANCAISE REGLEMENT INTERIEUR**

- 1) **Le club de Savate Boxe Française de la MDL de Vizille** est une activité de la MDL. C'est aussi un Club affilié à la Fédération Française de Savate Boxe Française et Disciplines Associées (D.A).  
Le Club a été créé en 1984.

**« SAISON 2018 / 2019 »**

### **Les Responsables :**

#### Bureau de la MDL de Vizille:

Jacqueline ROUVIDANT	Présidente
Aïcha RICCOBONO	Secrétaire
Patrick LACOSTE	Trésorier
(+ les membres du Bureau)	
(+ les membres du conseil d'administration)	

#### Responsables de l'activité Savate Boxe Française:

Arnaud RODRIGUES-MORADO	Moniteur
Cédric SALVI	Moniteur
Cyrille LAZZAROTTO	Moniteur
Evariste RUIZ	Initiateur
Patrick LACOSTE	Moniteur/Matériels

## **2) INSCRIPTIONS**

Le nombre d'adhérents Adultes, Adolescents et Jeunes est limité en fonction de la surface d'évolution du gymnase et du nombre de personnes encadrant les sections.

Ces limitations de nombre « Adolescents, Adultes » sont à l'appréciation des responsables de l'activité.

Des dérogations peuvent être accordées pour changer ou rester dans un groupe.

La cotisation totale est composée de :

- l'adhésion (carte MDL)
- la licence (fédérale)
- la cotisation (MDL / Savate Boxe Française)

Les inscriptions en cours de saison sont exceptionnelles (en fonction des places disponibles).  
La cotisation sera calculée comme suit : Adhésion (carte MDL) + Licence + une cotisation pour les mois restants.

N.B: Il ne sera procédé à aucun remboursement en cour d'année, sauf accidents ou problèmes médicaux et sur présentation d'un certificat médical.

### **3) DEBUT DES COURS / ENTRAINEMENTS:**

**L'entraînement est Strictement Interdit sans le dépôt du dossier auprès d'un Responsable de l'activité comprenant :**

- Un certificat médical de non contre-indication
- Une autorisation parentale (Pour les moins de 18 ans)
- La cotisation totale à régler
- et autres divers formulaires remplis et signés.

Les entraînements ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires et les jours fériés (sauf avec l'accord préalable des moniteurs).

### **4) CONSIGNES**

La Savate Boxe Française étant un sport de combat, avec opposition, nous demandons à chaque adhérent **de respecter impérativement les consignes des entraîneurs pour :**

- l'échauffement
- les cours techniques.
- le renforcement musculaire,
- les entraînements,
- une progression régulière au cours de la saison,
- la préparation à la compétition en assaut (ou en combat),
- la Savate Boxe Française sous forme d'assaut, se pratique avec des touches contrôlées (sans puissance).
- La Savate Boxe Française sous forme de combat (2ème et 1ère séries) , (coups avec puissance), se pratique avec l'autorisation du ou des entraîneurs et avec un certificat médical spécifique à la pratique en combat (électrocardiogramme à l'effort) + un certificat d'aptitude délivré par un ophtalmologue.
- Le salut est obligatoire au début et à la fin de chaque entraînement,
- le port de chaînes, boucles d'oreille, piercing, et matériels (téléphones portables, baladeurs, etc ...) sont interdits pendant les entraînements. En cas de non respect de ces consignes, le club se dégage de toutes responsabilités concernant les incidents (Casse) ou les accidents pouvant survenir.
- les horaires de début d'entraînements doivent impérativement être respectés,
- les entraîneurs, et responsables se consultent avant de prendre une décision concernant l'activité et son fonctionnement,
- les petits litiges seront débattus par les entraîneurs et les Responsables de l'activité (plus éventuellement le ou (la) Président (e) de la MDL).
- Les décisions importantes seront prises par les entraîneurs et les Responsables de l'activité, le ou la Président(e) de la MDL et les membres du CA de la MDL de Vizille.
- Le Club n'est pas responsable de ses adhérents en dehors des heures d'entraînements et en dehors des locaux d'entraînement (vestiaires et gymnase)
- L'entraînement en extérieur pendant les heures de cours (ex: Footing) se fait en présence de l'entraîneur (ou avec son accord)
- **Pour tous les Mineurs:** Les parents doivent s'assurer de la présence du moniteur/entraîneur avant de laisser leur (s) enfant (s) .  
Les parents doivent donner leur autorisation pour laisser partir seul l'adhérent(e) mineur(e) à la fin du cours sans la présence d'un parent.  
Voir formulaire "autorisation parentale pour les adhérents(es) mineurs(es).

- **Le Club se dégage de toute responsabilité en cas de départ d'une personne mineure avant la fin du cours sans autorisation parentale écrite, et sans l'autorisation du moniteur**
- **Le Club se dégage de toute responsabilité si une personne mineure ne se présente pas aux entraînements.**
- La cabine de douche individuelle est réservée Exclusivement pour les femmes
- En Cas de Blessure au cours d'un Entraînement :
  - Avertir le ou les entraîneurs présents
  - Ne pas se servir seul dans la pharmacie
  - Ne pas rester seul sans surveillance dans les vestiaires
  - Ne pas partir de l'entraînement sans avertir le ou les entraîneurs et sans son ou leurs accords
  - Si la gravité de la blessure le nécessite, une déclaration d'accident sera établie (voir le chapitre 9 : LICENCE / ASSURANCE)

**NOTEZ BIEN: En cas de blessure(s) anodine(s) et qui deviendrait(aient) plus sérieuse(s), l'adhérent devra en avvertir de toute urgence un responsable de l'activité Savate Boxe Française ou le secrétariat de la MDL, afin de pouvoir effectuer une déclaration d'accident dans les 48 heures.**

- Si exceptionnellement, un entraînement est annulé, le club fera tout son possible pour en informer les adhérents avec les moyens dont il dispose.
- Pour des raisons de sécurité, la présence dans le gymnase ou vestiaires d'une ou plusieurs personnes (non adhérentes à l'activité Savate Boxe Française) ne peut se faire qu'avec l'accord d'un ou des responsables du Club de Savate Boxe Française.
- Pour éviter tout problème pouvant en découler, les débats ou discussions concernant la politique, la religion et autres sujets n'étant pas liés à l'activité Savate Boxe Française de la MDL de Vizille, ne sont pas tolérés dans le gymnase ou les vestiaires pendant les heures de cours de Savate Boxe Française.

N.B : « Le mauvais comportement et le Non-Respect des consignes entraîneront une exclusion Temporaire ou Définitive suivant la Gravité des Faits »

## **5) TENUE ET MATERIELS PERSONNELS :**

Adultes : Chaussures de Boxe Française

Adolescents : Chaussures de Boxe Française conseillées (ou chaussons, ou baskets souples sans semelle avec arrête)

Pour Tous:

- Tenue intégrale B.F ou short type cycliste, ou bas de survêtement
- Tee-shirt (Obligatoire), Entraînement torse nu interdit
- Protège dents obligatoire
- Bandes ou Mitaines
- Coquille Obligatoire (pour les garçons)
- Port de la coquille féminine fortement conseillée
- Port du protège poitrines fortement conseillé
- Tapis de gym conseillé
- Protèges tibias obligatoires

Pour ne pas déranger le cours, procurez-vous une Gourde et une Serviette (obligatoire).

### **PORT DU CASQUE A L' ENTRAINEMENT :**

**POUR TOUS ( jeunes et adultes ) :** le port du casque peut être rendu obligatoire par le (les) entraîneur(s) .

## **6) MATERIELS DU CLUB :**

Le club met à la disposition des adhérents divers matériels.  
Au début de chaque cours, aidez à la mise en place du matériel.  
A la fin de chaque cours, aidez à ranger le matériel.

## **7) MESURES DE SECURITE CONTRE LE VOL:**

- Le Club de Savate Boxe Française MDL Vizille n'est pas responsable des pertes ou vols de matériels, objets de valeurs, papiers d'identité etc.
- Les adhérents du Club sont invités à déposer ces objets dans une caisse en plastique, et à les récupérer en fin de cours.
- Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les personnes ne faisant pas partie du Club ne sont pas admises dans le vestiaire et dans la salle d'entraînement sans l'autorisation de(s) entraîneur(s).

La porte principale de l'entrée de l'école pouvant être fermée pendant les cours, tous les retardataires devront signaler leur présence en tapant à une des fenêtres du gymnase.

## **8) LICENCE – ASSURANCE:**

**La licence** est signée obligatoirement par l'adhérent (18 ans et +). Pour les – de 18 ans, la licence est signée obligatoirement par le ou la représentant(te) légal(e)

Pour la saison 2018 / 2019 : (voir dans le document annexe le résumé du contrat d'assurance)

**Adresse :** **AIAC Courtage**  
**14 rue de Clichy 75311 Paris cedex 09**  
**email : assurance-savate@aiac.fr**  
**Tel ( N° vert ) 0.800.886.486**  
**Mondial assistance : +33.1.42.99.02.02**  
**Contrat N° 120073**

- Formulaire des garanties ( remise à chaque adhérent à son inscription).
- Possibilité d'extension des garanties: 2 options (facultatives)  
(Renseignements à l'inscription auprès des responsables).

### **Assurance comprise dans la licence:**

Le licencié ne désirant pas bénéficier des garanties de base peut être remboursé du montant de la prime correspondante, en adressant une simple demande écrite à la Fédération.

Si le licencié choisit le remboursement de la prime d'assurance, il doit remplir le formulaire "refus des garanties de base de l'assurance incluses dans la licence ", il doit justifier qu'il possède une assurance pour la pratique de la Savate Boxe française (entraînement, assaut, stage, démonstration, déplacement), avec la garantie responsabilité civile (justificatifs à fournir lors de l'inscription).

### **DECLARATION D'ACCIDENT**

- a) La déclaration d'accident est à remplir par le médecin, par la victime, et par un responsable du Club (Formulaire Spécifique) .
- b) La déclaration devra être adressée dans les 5 jours à **AIAC** accompagnée de la photocopie de la licence (Voir avec les entraîneurs et les responsables du club .
- c) tout dossier resté sans suite pendant 2 ans, est définitivement clos et classé.

### **9) ASSURANCE « ACTIVITES » DE LA MDL VIZILLE (M.A.I.F):**

La licence assurance fédérale couvre les activités de la Savate Boxe Française (Compétitions, Démonstration, Stages et Examens)

Pour les activités en dehors de la pratique de la Savate Boxe Française (ex:sortie, promenade, etc ...), un avenant au contrat Responsabilité Civile est demandé auprès de la MAIF.

### **10) LES RESPONSABLES ET LES ENTRAINEURS SONT TOUS BENEVOLES:**

N'hésitez pas à leur demander conseils : ils ont de l'expérience, de longues années de pratique et des participations en compétition à haut niveau.

Pour la bonne marche de l'activité / Club de Savate Boxe Française de la MDL Vizille, respectons le règlement intérieur spécifique de l'activité/club Savate Boxe Française et le règlement général de la MDL Vizille.

La présidente  
de la MDL de Vizille  
Jacqueline ROUVIDANT

Les entraîneurs et les responsables de  
l'activité Savate Boxe Française